

PORSCHE

CARRERA CUP FRANCE



20 26

Porsche Carrera Cup France Règlement Environnemental

Mobil 1

MICHELIN

MAN

FLAT6
magazine

3.2.1
PERFORM

SP
Sponsoring

1	Introduction.....	3
2	Règlement Environnemental et ligne directrices.....	3
2.1	Protection du sol, de l'eau et de l'air	3
2.2	Niveaux sonores.....	5
2.3	Activités générales dans le paddock	5
2.4	Voyages et hébergement.....	5
2.5	Tracteurs poids lourds	6
2.6	Préparation aux urgences et incidents	6
2.7	Publicité / Publicité	6
3	Règlements et directives environnementaux spécifiques aux concurrents	6
3.1	Collecte de liquides dangereux / tapis environnemental.....	6
3.2	Élimination des liquides dangereux	7
3.3	Nettoyage des pneus	7
3.4	Carburant.....	8
3.5	Gravier.....	8
3.6	Moteurs	8

1 Introduction

Le règlement environnemental (RE) s'applique à tous les participants impliqués (Organisation, Teams, Pilotes, Invités des teams, ...) dans la Porsche Carrera Cup France. La mise en œuvre est obligatoire et doit être intégrée aux tâches quotidiennes et aux activités des groupes et des individus.

Responsable Environnemental Porsche Carrera Cup France :

Porsche France

Julia REBILLON

Motorsport Communication & Partnerships Manager

Porsche France

25/29, quai Aulagnier

92600 Asnieres-sur-Seine

Tél : + 33 7 86 62 47 26

Mail : julia.rebillon.ext@porsche.fr

Avec le soutien de la responsable environnemental de France, il incombe à chaque Team Manager et/ou représentant de team de s'assurer que chacun des membres de leur team, employés et sous-traitants est familiarisé avec les exigences du règlement environnemental de la Porsche Carrera Cup France. Cela s'applique également aux informations spécifiques à l'événement ou aux amendements.

Le RE est en œuvre par toutes les personnes impliquées dans la Porsche Carrera Cup France et est supervisé par la responsable environnemental de la PCCF, qui sera chargé de surveiller et de garantir le respect de ses dispositions. Les concurrents (teams) doivent faire tous les efforts nécessaires pour minimiser l'impact environnemental de leurs opérations conformément au RE et coopérer pleinement avec la responsable environnemental dans la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement détaillées dans ce règlement. La responsable environnemental informera, éduquera et soutiendra tous ceux présents sur le site en matière d'environnement.

Chaque concurrent (team) de la Porsche Carrera Cup France sera responsable du comportement et des actions de toutes les personnes associées à leur participation. En cas de non-respect des règlements, ceux-ci seront signalés aux commissaires sportifs par la responsable environnemental. Le paiement de toute amende financière sera versé à une association désignée par l'organisation de la PCCF et aucune possibilité d'appel ne sera autorisée contre de telles décisions. En cas de violations particulièrement graves ou persistantes, le concurrent (team) peut être disqualifié/exclu d'un événement ou de la PCCF. De plus, l'individu ou l'organisation peut être tenu responsable des dommages causés par leur non-respect des dispositions environnementales.

La décision des Commissaires Sportifs sera définitive en ce qui concerne toute interprétation de ce règlement. L'Organisateur de la Série se réserve le droit de modifier et d'étendre ces règlements (avec l'accord de la FFSA).

2 Règlement Environnemental et ligne directrices

2.1 Protection du sol, de l'eau et de l'air

Les trois pollutions les plus courantes sont la pollution du sol, de l'air et des sources d'eau locales. Par conséquent, les actions suivantes doivent être entreprises :

- Prévenir les fuites de carburant, d'huile, de produits de nettoyage, de dégraissage, de liquides de refroidissement et de liquides de frein, ou d'autres contaminants dans le sol.
- Prévoir des contenants/installations adaptés pour récupérer les déchets, les huiles, les détergents, etc.
- Prévoir le traitement de tout déversement de liquide et l'élimination des matériaux contaminés.

- Appliquer strictement des procédures pour empêcher les personnes de déverser sur le sol des liquides usagés provenant de voitures ou d'autres installations situées dans le paddock. Les liquides usagés ne doivent être éliminés sur le circuit que si l'organisateur du circuit a fourni une installation adéquate à cet effet.
- Lorsque les concurrents (teams) quittent le paddock, celui-ci doit être laissé dans l'état où il a été trouvé initialement et sans aucune trace d'activité de la PCCF.

2.1.1 Lavage des véhicules

Si des zones de lavage sont désignées sur site, celles-ci doivent être obligatoirement utilisées pour tous les véhicules (camions, voitures, quads, etc.). Les zones précises où le lavage des véhicules est autorisé seront définies avec l'organisateur de l'événement et seront publiées lors des communications officielles (Team Infos) de chaque événement. Les concurrents (teams) ne doivent utiliser que les zones désignées.

Seule l'eau, sans l'ajout de savon ou de détergent, est recommandée. Si du savon ou un détergent est utilisé, il doit être biodégradable et le pH du concentré doit être compris entre 5,0 et 10,0. Des exigences spécifiques supplémentaires peuvent s'appliquer à chaque événement.

2.1.2 Gestion des déchets et des eaux usées

En fonction du tri des déchets disponible sur le circuit, tous les déchets doivent être triés au maximum. Les participants doivent conserver les déchets jusqu'à ce que les installations approuvées fournies par les organisateurs du circuit puissent être utilisées.

Le concurrent (team) ou personne ayant généré un déchet a la responsabilité de placer les déchets dans le conteneur ou l'emplacement disponible approprié. Chaque concurrent (team) /ou membre des teams est responsable des déchets générés par son team pendant l'événement. Les concurrents (teams) et leurs invités doivent se familiariser avec les réglementations applicables à chaque événement.

Les pneus usagés doivent être conservés par les équipes ou les fabricants. L'utilisation de vaisselle jetable doit être évitée autant que possible.

Les eaux usées doivent être dirigées vers l'entrée appropriée des eaux usées ; toutes les exigences concernant la séparation de l'huile, de la graisse et des produits chimiques doivent être respectées, de même que les réglementations locales en matière de gestion de l'eau. En aucun cas, les eaux usées ne doivent être déversées directement dans les rivières ou les cours d'eau locaux.

Si l'organisateur de l'événement identifie une politique/règlementation spécifique concernant la gestion des déchets, ces informations seront communiquées à tous les participants de la Porsche Carrera Cup France et doivent être respectées.

Les participants doivent s'assurer que les déchets sous leurs auvents sont stockés loin des drains, des puits et des eaux contrôlées.

Les poubelles des concurrents (teams) doivent être en bon état et, lorsque nécessaire, couverts pour éviter que la poussière et/ou les déchets ne soient dispersés. S'il y a un risque que les déchets stockés contaminent les environs, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter toute contamination. Cela peut inclure l'utilisation d'abris contre la pluie et de conteneurs hermétiques. Lorsque des déchets dangereux sont éliminés, les personnes responsables doivent veiller à ce que toutes les réglementations ou exigences locales (telles que la documentation de contrôle) soient respectées.

2.2 Niveaux sonores

2.2.1 Introduction

Des restrictions de bruit et de puissance sonore peuvent être mises en place par les autorités locales et/ou l'organisateur de l'événement. Ces restrictions de bruit peuvent comprendre au-delà des voitures elles-mêmes, les systèmes de sonorisations (enceintes), la foule et d'autres sources potentielles de pollution sonore associés à un événement. L'organisateur de la série spécifiera aux concurrents (teams) à l'aide de communication dédiée (Team Info), les restrictions et dispositions mises en place par les autorités locales et l'organisateur de l'événement. Ces restrictions doivent être scrupuleusement respectées.

2.2.2 Niveaux sonores spécifiques

Si l'organisateur de l'événement identifie des réglementations nationales, régionales ou spécifiques à l'événement régissant les niveaux sonores, ces informations seront communiquées aux concurrents (teams), qui doivent veiller à les respecter.

2.2.3 Génération d'énergie

L'alimentation électrique sera, dans la mesure du possible, assurée par une alimentation électrique permanente plutôt que par l'utilisation de générateurs. Il incombera au fournisseur d'énergie électrique de rendre cela aussi écoénergétique que possible, par exemple, en privilégiant une alimentation permanente plutôt qu'un générateur portable.

Chaque participant qui doit utiliser un générateur d'énergie portable doit en informer la responsable environnemental et obtenir son approbation avant son utilisation. Il doit répondre aux critères suivants :

- Être situé à l'écart du personnel pour éviter les perturbations dues au bruit et aux vibrations.
- Être "super silencieux" afin que le bruit émis soit maintenu à un niveau minimum.
- Avoir une taille optimale de sorte qu'il ne fonctionne ni à sa capacité maximale ni de manière excessive, ce qui le rendrait inefficace.
- Être entouré de protections.
- Ne fonctionner que pendant les heures requises et pas inutilement à tout moment.

2.3 Activités générales dans le paddock

Les activités dans le paddock doivent être entreprises en ayant l'objectif de minimiser les nuisances ou les impacts négatifs sur l'ensemble des populations (populations locales, public de l'événement, staff de l'organisation et des teams, ...)

Les mesures suivantes doivent être prises en compte pour tenter de réduire le bruit et d'autres facteurs de nuisance :

- Utiliser un équipement d'extraction de poussière lors du perçage et de la découpe.
- Utiliser les équipements sonores et dangereux dans une zone isolée et dédiée au sein du team.
- Isoler l'équipement lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Maintenir les capots des compartiments moteurs fermés.
- Limiter les mouvements de véhicules dans le paddock.
- Faire fonctionner les moteurs de voitures uniquement lorsque cela est absolument nécessaire.

2.4 Voyages et hébergement

Les considérations environnementales doivent également s'appliquer aux déplacements et à l'hébergement lors de la participation à un événement de la PCCF.

2.4.1 Voyages

Lors de l'organisation des déplacements vers/depuis un événement, les points suivants doivent être pris en considération :

- Louer des véhicules avec une bonne économie de carburant, en particulier des véhicules hybrides ou électriques.
- Eviter la location pour une seule personne en louant un véhicule pour plusieurs personnes.
- Si possible, utiliser des véhicules de type minibus au lieu de plusieurs voitures.

2.4.2 Hébergement

Le choix du logement (hôtels, appartements, etc.) durant un événement de la PCCF doit prendre en compte les points suivants :

- L'emplacement de l'hébergement pour éviter de longs trajets vers/depuis le circuit.
- La notation environnementale de l'hébergement.
- La politique environnementale de l'hébergement.

2.5 Tracteurs poids lourds

Les tracteurs pour poids lourds et tout autre véhicule de soutien ne doivent pas rester avec le moteur en marche plus longtemps que nécessaire pour alimenter les systèmes, remplir les réservoirs d'air ou déplacer les véhicules.

2.6 Préparation aux urgences et incidents

Afin de minimiser le risque d'un incident de pollution, les concurrents (teams) doivent veiller à ce que tous les membres de leur personnel et leurs sous-traitants comprennent les risques environnementaux associés à leurs activités de travail et quelles mesures de contrôle sont en place pour éliminer ou réduire l'impact environnemental négatif.

2.7 Publicité / Publicité

Les concurrents (teams) ne sont pas autorisés à :

- Fixer des affiches aux arbres, buissons ou autres formes de végétation.
- Placer des panneaux de signalisation ou de la publicité sans avoir obtenu la permission de l'organisateur de la série.
- Distribuer des dépliants, des prospectus ou tout autre support publicitaire sans la permission préalable de l'organisateur de la série.

3 Règlements et directives environnementaux spécifiques aux concurrents

3.1 Collecte de liquides dangereux / tapis environnemental

Un tapis d'absorption d'environ 1,60 x 3,75 m doit être disponible pour chaque voiture participante à tout moment pendant chaque événement.

Le tapis doit être étanche aux liquides, résistant à la déchirure et très absorbant. Il doit être composé d'une partie supérieure absorbante et d'une partie inférieure imperméable et particulièrement adapté pour absorber les liquides huileux.

Un tapis approprié sera remis aux équipes lors des tests officiels. En cas de perte ou de dommage du tapis, l'équipe doit fournir un remplacement approprié de sa propre initiative. Les tapis sont réutilisables, mais il incombe à l'équipe d'évaluer quand un tapis ne peut plus être utilisé selon les exigences définies et /ou les instructions du fabricant et doit être remplacé. Tout remplacement doit être fourni par le concurrent (team). Le remplacement d'un tapis peut

également être prescrit par la responsable environnemental à tout moment. Pendant un événement de la PCCF, l'élimination appropriée d'un tapis contaminé doit être discutée avec la responsable environnemental.

Chaque concurrent (team) doit également disposer d'un nombre suffisant de contenants adaptés à la collecte de liquides.

Les tapis sont plus adaptés à la collecte de liquides huileux, tandis que les contenants doivent être utilisés, par exemple, pour le liquide de refroidissement.

Le tapis environnemental et les contenants appropriés doivent être rapidement disponibles pour une utilisation immédiate ou déjà placés sous la partie concernée :

- Partout où des travaux sur les voitures sont entrepris, où des liquides peuvent fuir.
- Dans le parc fermé et lors du déchargement des voitures récupérés et endommagés.
- Pendant toutes les sessions dans la voie des stands. De plus, un bidon pour le liquide de refroidissement et un entonnoir approprié doivent être emportés dans la voie des stands pour toutes les sessions afin de pouvoir transporter en toute sécurité toute fuite vers le paddock pour une élimination correcte.
- Lorsque tout ravitaillement est entrepris et qui n'est pas effectué avec un système de ravitaillement en circuit fermé.

Chaque concurrent (team) doit veiller en permanence pendant les événements à ce que les liquides dangereux soient collectés par des contenants appropriés ou des matériaux absorbants (comme ci-dessus) et éliminés dans les zones désignées. Tout contenant de liquide dangereux doit être stocké dans un contenant séparé qui empêche tout déversement ou débordement.

Les concurrents (teams) doivent être conscients que les fluides peuvent encore s'infiltrer à travers un tapis et, même lorsqu'un tapis approprié est utilisé, ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout dommage au sol.

3.2 Élimination des liquides dangereux

Les liquides nuisibles à l'environnement tels que l'huile, le liquide de refroidissement et le liquide de frein doivent être éliminés dans les conteneurs désignés. Tous les liquides doivent être conservés par le concurrent (team) jusqu'à ce que les installations approuvées et fournies par les organisateurs de l'événement puissent être utilisées. Chaque membre du team a la responsabilité de placer les déchets dans le conteneur ou l'emplacement disponible et approprié.

Si aucun conteneur adapté n'est fourni, le concurrent (team) doit mettre les liquides dans un contenant étanche aux fuites. Ces bidons doivent être apportés à chaque événement de la PCCF et ne peuvent être remplis qu'avec les liquides prescrits :

- 1 bidon de 20 litre pour le liquide de frein
- 1 bidon de 20 litres pour l'huile
- 1 bidon de 30 litres pour le liquide de refroidissement

3.3 Nettoyage des pneus

Le nettoyage des pneus à l'eau ne doit être entrepris que si toute l'eau usée est collectée et éliminée dans les zones désignées.

Seule l'eau, sans l'ajout de savon ou de détergent, est recommandée. Si du savon ou du détergent est utilisé, il doit être biodégradable et le pH du concentré doit être compris entre 5,0 et 10,0.

Des exigences spécifiques supplémentaires peuvent s'appliquer à chaque événement.

3.4 Carburant

Les dispositions suivantes concernant le carburant doivent être suivies :

- Seul le carburant spécifié dans la réglementation technique peut être transporté et utilisé.
- Le carburant doit être stocké strictement conformément aux instructions du fournisseur.
- Le carburant doit être introduit et extrait des voitures de course à l'aide du système fermé spécifié.
- Tout déversement de carburant doit être immédiatement nettoyé à l'aide de produits de nettoyage propriétaires.
- Tout déversement doit être immédiatement signalé à la Responsable Environnemental de la PCCF.

3.5 Gravier

Il est possible que les voitures ramassent du gravier en passant par des zones de gravier ou après que d'autres voitures aient apporté du gravier sur la piste, puis ramènent cela dans la voie des stands ou dans le paddock. Tout gravier nettoyé des voitures doit être collecté et renvoyé à l'équipe d'entretien du circuit.

Dans la voie des stands, le gravier doit être balayé par le concurrent (team) concernée et renvoyé à l'équipe d'entretien du circuit. L'équipement nécessaire doit être fourni par les concurrents (teams) eux-mêmes. Dans le paddock et sous les auvents des concurrents (teams) le gravier doit être balayé et également renvoyé à l'équipe d'entretien du circuit.

3.6 Moteurs

La mise en marche et le fonctionnement des moteurs peuvent être limités à des horaires spécifiés selon les réglementations locales et de l'Organisateur de l'événement. Le timetable de l'événement définira les périodes pendant lesquelles les moteurs peuvent être mis en marche. Aucun moteur n'est autorisé à être mis en marche à moins que cela ne soit essentiel, et alors seulement pour le temps minimum nécessaire.